

Bourse pour projet professionnel **de la Section des CACP**

Association canadien en counseling et en psychothérapie
Section des Arts créatifs en counseling et psychothérapie

Objectif :

Cette bourse est destinée aux professionnels de la thérapie par les arts créatifs qui souhaitent lancer ou développer un projet ou une initiative faisant appel aux arts créatifs dans le domaine du counseling ou de la psychothérapie. Il peut s'agir des projets suivants ou d'autres projets créatifs :

- Un programme d'organisation communautaire pour servir des populations spécifiques
- Des ressources ou des événements de développement professionnel pour les thérapeutes en arts créatifs
- Des œuvres d'art, des performances artistiques, de la musique, etc. qui traitent du bien-être et des contextes de guérison
- Atelier ou cours pour les interventions/la profession d'art-thérapie créative
- Participation à des conférences et ateliers sur l'art-thérapie créative ou sur des sujets connexes

Montant : 400,00 \$

Critères d'admissibilité :

Doit être membre de l'ACCP et de la Section des CACP pendant l'année d'attribution de la bourse (c'est-à-dire être membre en règle à la date limite de dépôt des candidatures)

Date limite : 15 novembre 2024

Documents pour soumettre la candidature :

Tous les candidats doivent soumettre les informations suivantes :

- **Formulaire de demande de bourse pour projet professionnel de la Section des CACP**
- ***Questions à réponse courte :** veuillez répondre aux questions suivantes dans un document PDF en ne dépassant pas 750 mots pour l'ensemble du document :
 - a. Fournir une description générale du projet, incluant les buts et objectifs du projet.
 - b. Quel est votre lien avec ce projet et quels sont vos antécédents? Disposez-vous d'une expérience et d'une expertise qui vous permettront de mener à bien ce projet?
 - c. Décrivez l'importance de ce projet, incluant les personnes auxquelles il s'adresse et les avantages qu'elles pourraient en retirer.
 - d. Disposez-vous actuellement d'un autre financement pour ce projet? Si tel est le cas, veuillez décrire la source, le montant et la durée de la bourse, de l'allocation ou du financement.
 - e. Veuillez utiliser cet espace pour indiquer toute information supplémentaire que vous souhaiteriez nous communiquer concernant ce projet ou cette candidature.
- **Ébauche du projet :** veuillez fournir un plan détaillé, étape par étape, de la procédure que vous suivrez pour réaliser ce projet, incluant un calendrier et un budget de base indiquant comment vous utiliserez la bourse de 400,00 \$, si elle vous est attribuée, pour soutenir une partie ou la totalité du financement de votre projet.

*REMARQUE : seul le formulaire de demande de bourse (ci-joint) doit contenir des informations permettant de vous identifier (c'est-à-dire votre nom). Veuillez vous abstenir d'utiliser des informations permettant de vous identifier dans les questions à réponse courte. Cela permettra d'examiner la demande à l'aveugle. Votre nom et vos coordonnées seront supprimés de la demande avant qu'elle ne soit transmise au comité d'évaluation.

Comment envoyer une demande

Les candidats sont priés **d'envoyer leurs documents (voir ci-dessus) au format PDF** à la section des Arts créatifs en counseling et psychothérapie à l'adresse cacp.membership@gmail.com **avant le 15 novembre 2024**

Critères d'évaluation

Le processus d'évaluation sera mené à bien par un comité composé de trois (3) membres du conseil d'administration des Arts créatifs en counseling et psychothérapie. **Le processus d'évaluation sera anonyme**, c'est-à-dire que toutes les informations permettant d'identifier les candidats seront supprimées avant d'entamer le processus.

La sélection est basée sur les critères suivants :

- Membre de l'ACCP et des CACP;
- Date limite de l'envoi de la demande;
- Formulaire de demande dûment rempli;
- Réponses aux questions courtes;
- Achèvement de l'ébauche du projet;
- Retombées et importance du projet.

Présentation de la bourse d'études

Tous les candidats seront informés par courriel de la décision finale. S'il se voit remettre la bourse pour projet professionnel, le récipiendaire devra soumettre un court texte qui sera inclus dans l'infolettre de la section. Ainsi, la section pourra se faire une meilleure idée de la manière dont la bourse a été bénéfique pour le récipiendaire, en plus de partager cette information auprès des membres.

